

**2024 DAE 310** Convention avec l'entreprise d'insertion ALTERMARCHE pour l'occupation du Pavillon de la Tunisie au Jardin d'Agronomie Tropicale du Bois de Vincennes (12e)

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Jardin d'Agronomie Tropicale est situé à l'est du Bois de Vincennes, en limite des quartiers habités de Nogent-sur-Marne. Directement accessible en 15 minutes depuis le centre de Paris avec le RER A, c'est un site remarquable de 6,7 hectares, un campus scientifique et un jardin, ouvert au public depuis 2004. Le Pavillon de la Tunisie a fait l'objet d'une réfection totale achevée à l'automne 2020. Le site du Jardin d'Agronomie Tropicale est classé « Bois de Vincennes », depuis le 22 novembre 1960 et le pavillon de la Tunisie est inscrit à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 1er juin 1994, comme tous les bâtiments du jardin.

Ce pavillon, d'une surface de près de 330m<sup>2</sup>, s'inscrit dans un environnement dynamique et pluriel. En effet, le Jardin d'Agronomie Tropicale compte plus de 18 organismes résidant sur site regroupe au sein de *La Cité du Développement Durable*, l'association qui anime le jardin. Il s'agit d'un pôle unique qui regroupe des organisations représentatives de la diversité des acteurs du développement durable et des transitions écologiques engagés en France et dans la coopération internationale : organismes de recherche, de formation, université, bureaux d'étude, ONG, fonds de dotation, collectifs de concertation, entreprises de l'économie sociale et solidaire, etc. Ce sont environ 140 chercheurs, enseignants-chercheurs et experts permanents, 220 étudiants de niveau master et 50 doctorants qui fréquentent le lieu.

Depuis 2021, le pavillon Tunisie était exploité par l'association et chantier d'insertion Food de Rue, qui proposait une offre de restauration traiteur à destination des étudiants, des chercheurs et des visiteurs. Cette activité servait de support à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi dans le cadre d'un parcours d'insertion par l'activité économique (IAE). A la suite de la liquidation judiciaire de l'association, et de la libération du site qui en découle, la Ville a été sollicitée par l'entreprise d'insertion ALTERMARCHE qui souhaite exploiter le local. En application de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Ville a publié une consultation pour proposer à quiconque ayant un autre projet d'occupation de cet emplacement de se manifester. Or, il s'avère qu'aucune autre structure ne s'est faite connaître au travers de cette consultation. Par conséquent, l'offre d'ALTERMARCHE a été retenue.

La SAS ALTERMARCHE a été créée en 2017, d'abord avec une activité d'épicerie biologique et en circuit court et de proximité puis, à partir de 2019, en développant un service traiteur. Depuis 2021, la structure exploite un local à Saint-Maur-des-Fossés et propose les activités suivantes : épicerie biologique et en circuit court et de proximité, traiteur pour particuliers et entreprises, restauration sur place et à emporter, salon de thé, champignonnière et conserverie. Les produits proposés sont à 95% issus de l'agriculture biologique, bruts, frais et de saison. Cet engagement a reçu le label Ecotable de niveau 3. En 2023, la SAS, agréée ESUS, générait 317k€ de chiffre d'affaires et employait sept personnes, dont trois en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Le local actuellement occupé par ALTERMARCHE devant être cédé avant la fin 2024, la structure s'est manifestée pour s'installer dans le Pavillon de la Tunisie. Elle propose d'exploiter le lieu avec des conditions analogues à celles de l'amodiataire précédent : même terme du contrat (jusqu'à l'été 2031), redevance équivalente et activités d'alimentation durable, en insertion, également proposées. Ainsi, la SAS souhaite continuer de proposer une offre de repas équilibrés, sains et accessibles aux étudiants et résidents de la Cité du développement durable, ainsi que de développer une activité de restauration et de salon de thé à destination du grand public, une offre de traiteur sur place ou à l'extérieur et une activité événementielle en concertation avec la Cité du développement durable. La structure prévoit d'employer six salariés en insertion dès 2025 et sept en 2026.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer, et de m'autoriser à signer la convention jointe au présent projet de délibération, avec l'entreprise d'insertion ALTERMARCHE .

La Maire de Paris



**2024 DAE 310** Convention avec l'entreprise d'insertion ALTERMARCHE pour l'occupation du Pavillon de la Tunisie au Jardin d'Agronomie Tropicale du Bois de Vincennes (12e)

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2121-1, L. 2122-1, L.2122-1-4 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise d'insertion ALTERMARCHE

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par M. Florentin LETISSIER au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Audrey PULVAR au nom de la 8<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

**Article 1 :** Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'occupation du domaine public, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'entreprise d'insertion ALTERMARCHE

**Article 2 :** La recette correspondante, d'un montant de 10 000 euros, complétée par une part variable correspondant à 0,9% du chiffre d'affaires hors taxes compris entre 371 000 et 385 000 euros, à 1% du chiffre d'affaires hors taxes compris entre 386 000 et 420 000 euros, à 1,1% du chiffre d'affaires hors taxes compris entre 421 000 euros et 499 000 euros et 1,6% du chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 500 000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025 et suivants.